

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par

M. Taugourdeau, M. Saddier, Mme Pons, M. Dassault, M. Furst, M. Foulon, M. Brochand,
M. Straumann, M. Sermier et M. Vitel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« employant habituellement au moins cinquante salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa 8 de l'article 1 conditionne l'information du CE à l'effectif des salariés de l'entreprise.

Il s'agit une nouvelle fois de la preuve de l'existence des seuils dans le code du travail.

Les seuils sont stupides et mettent en danger la vie de nos entreprises.

Notre législation impose des obligations d'autant plus fortes que les effectifs salariés sont importants et ce jusqu'à étouffer nos entreprises.

En période de difficultés économiques, et puisque le Président de la République a parlé, lors de son intervention télévisée du 28 mars dernier, de simplification administrative, cet amendement vise à proposer la suppression ou le lissage de l'ensemble des seuils.